81e ANNEE. — N° 78.

DIMANCHE 6 JUILLET 1941.

ABONNEMENTS
LOT et Départ. limitr.
3 mois 6 mois 1 an
25 fr. 40 fr. 70 fr.
Autres départements
3 mois 6 mois 1 an
26 fr.50 42 fr. 73 fr.

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT - Paraissant les Mercredi, Vendredi & Dimanche

TÉLÉPHONE 31
Compte postal : 5399 TOULOUSE
Les abonnements se paient d'avance
Changement d'adresse : 1 franc

50c.

Administration
CAHORS - 1, Rue des Capucins, 1 - CAHORS
Les annonces sont reçues au bureau du Journal

Direction & Rédaction
Directeur : A. COUESLANT
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET
Paul GARNAL

Publicité
ANNONCES JUDICIAIRES..... 1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).... 2 fr. 25
RÉCLAMES 3e page (— de —)..... 3 fr. 50
— 2e page (— de —)..... 6 fr. »

50c.

BIBLIOTHÈQUE DE CAHORS

AUTRE NOM, MÊME CHOSE !

La France a donc rompu avec la Russie. La raison en est, dit le communiqué officiel, que « le gouvernement français « avait acquis la certitude que les agents diplomatiques et « consulaires soviétiques en France exercent une action atten- « tatoire à l'ordre public et à la sécurité de l'Etat. »

Si encore il n'y avait eu que les « agents diplomatiques et consulaires » !... Mais tous les propagandistes petits et grands du communisme en faisaient autant ! Ils étaient tous, campés sur notre territoire, les agents de Moscou. Leur action sur notre politique, sur le moral de la population, sur la vie nationale visait à ruiner l'ordre public et, pour dire les choses comme elles sont, à trahir la France. Est-il bien sûr, d'ailleurs, qu'ils aient complètement renoncé ?

Cette rupture diplomatique nous est l'occasion de répéter ce que nous avons si souvent dit. Et comme nous n'avons pas craint d'attaquer en face les communistes et leurs alliés et leurs complaisants quand ils étaient tout-puissants, comme ces misérables ne nous ont pas fait peur malgré leurs menaces quand ils se croyaient déjà les maîtres du pays, cela nous donne le droit de ne pas ménager aujourd'hui les éléments qui subsistent encore dans le pays, les tronçons dispersés mais restés actifs et malfaisants, qui essayent toujours de se rejoindre pour reprendre leur œuvre interrompue.

Eh ! bien, à l'intérieur, qu'on ne croie pas trop tôt en avoir fini avec eux ! Il en existe encore, de ces propagateurs de gangrène. Il faut continuer la lutte contre le mal communiste jusqu'à sa totale disparition. Si bien cachés qu'ils soient, quelques microbes virulents suffisent à infecter tout l'organisme. Tant que ce poison ne sera pas éliminé jusqu'au dernier germe, il importe de ne rien relâcher des précautions et du traitement antiseptiques !

Le grand désordre qu'il y a dans le monde depuis 25 ans, c'est le communisme qui l'y a mis. Le monde ne pourra pas guérir tant que ce foyer central d'empoisonnement ne sera pas détruit.

Il avait pénétré chez nous plus profondément qu'ailleurs parce que sa propagation y fut favorisée par un régime politique où tout semblait conspirer contre la santé morale et la force matérielle du pays. Quand nous dénonçions le marxisme, le communisme comme des agents de trahison, des complices de l'étranger, on nous répondait : eh ! bien, quoi ? Le marxisme, le communisme sont des doctrines, des théories, des « idées » ! Nous n'avons pas le droit de les interdire. Ce sont des partis. Et nous vivons légalement sous le régime des partis !

— Mais, bougres d'idiots ! Vous ne voyez donc pas qu'ils préparent la mort du pays ? Allez-vous le laisser assassiner, légalement ou non ? Vous ne voyez donc pas qu'ils organisent chez nous la guerre civile pour nous mener à la défaite par la guerre étrangère ?

On nous écoutait si peu que nous vîmes des partis nationaux comme les radicaux s'allier honteusement aux communistes et constituer avec eux un syndicat électoral — le fameux Front populaire ! — qui nous amena d'un coup 72 députés staliniens au Parlement français. Alors, avec la permission des autorités et sous la protection des lois, les communistes purent préparer... ce que nous avons vu !

On ne guérit pas si vite d'une si grave maladie. La France est à peine convalescente ! Qu'on veille aux rechutes !

Il faut faire attention. Il y a encore des communistes dans notre pays ; seulement, beaucoup ont changé de nom ! Ils sont devenus « gaullistes ».

Je ne dis pas que tous les gaullistes soient communistes. Mais soyez sûrs que tous les communistes sont gaullistes.

Emile LAPORTE.

Nos Echos

J'ai vu ça !

Un moment, le conférencier raconta à son auditoire qu'un jour — c'était en 1908 ou en 1909 — le monde entier fut secoué d'admiration. Il s'était passé la veille une chose inouïe.

C'était au camp d'aviation de Betheny, près de Reims. Car, à ses débuts l'aviation fut une chose presque exclusivement française.

Depuis, hélas ! d'autres ont su, profiter de ce que nous avions créé. Donc à Betheny s'exerçaient chaque jour nos précurseurs.

Jusque-là les appareils n'avaient pu s'élever qu'à quelques mètres du sol et tourner en rond pendant quelques minutes autour du terrain.

Ce jour-là, Henry Farman sur son biplan à cellules avait pu prendre de la hauteur — c'est-à-dire monter à quelque 20 ou 30 mètres — et tout à coup, à l'admiration stupéfaite de tous les assistants, passer par-dessus les arbres qui bordaien le terrain et, en air libre, à travers l'espace, s'en aller à quelque 12 ou 15 kilomètres atterrir auprès de Reims.

Le lendemain, la presse du monde célébrait cet exploit magnifique et la gloire de Farman, pilote français. On avait volé de ville à ville.

Tandis que le conférencier leur faisait ce récit merveilleux, j'avais bien envie de l'interrompre et de lui dire : « J'étais là ! J'ai vu ça ! » Et je me rappelle pas sans émotion l'enthousiasme de tous ceux qui furent témoins de ce splendide exploit !

Cela peut paraître enfantin aujourd'hui. N'empêche que nous avons bien eu, alors, l'impression que nous avions vu une grande journée de l'aviation.

De l'aviation qui n'avait encore fait de mal à personne !

D'un autre monde.

Phénomène curieux ! L'aviation, qui est un élément si nouveau dans le monde, s'y est introduite de telle manière que nos contemporains ne conçoivent pas la société sans aviation comme si elle en faisait partie depuis... oh ! depuis bien longtemps !

Depuis si longtemps que les jeunes écoutent l'histoire récente des débuts comme si on leur parlait de choses lointaines, bizarres et où les gens vivaient d'une façon très primitive puisqu'ils ne pouvaient pas voler !

Pourtant, ils sont bien proches de nous ces débuts.

L'autre jour, au Lycée Gembetta, M. le docteur Barret de Nazaris dont on sait la compétence en la matière, faisait une conférence à ce sujet. Il parlait devant les sections de modèles réduits des établissements scolaires de Cahors.

Il raconta d'abord, si je puis dire, la conception, puis la gestation dans les esprits, puis la première venue au monde sous une forme imparfaite et sommaire de ce nouveau-né « l'aréoplane » qui devait se perfectionner rapidement pour faire beaucoup de mal aux hommes, contrairement à la vision magnifique de Victor-Hugo qui en prévoyait tant de bienfaits.

Devant son auditoire attentif et curieux, M. de Nazaris rappelait les premiers essais, les progrès, les étapes... et disait les dates. Et celles-ci ne remontent par au déluge : 1903, 1905, 1906, 1910, etc. Clément Ader, Whright, Santos-Dumont, Latham, Blériot, Henry Farman, Roland Garros, Védrines, etc. Dautres encore, que j'oublie. Et leurs exploits qui semblaient magnifiques à leur époque et que les jeunes auditeurs de M. de Nazaris trouvaient peut-être un peu ridicules.

Bref, grâce à ces précurseurs, hardis, courageux, aussi intelligents qu'intrépides, *tout était trouvé, inventé, créé en* 1913. Depuis, on n'a fait que perfectionner !

INFORMATIONS

Staline fait un appel au peuple russe

M. Staline a prononcé à la radio un discours radiodiffusé, appel au peuple russe :

« Malgré la résistance héroïque de l'armée rouge, malgré les pertes qu'elle inflige a l'ennemi, l'agresseur, dit M. Staline, continue à se jeter en avant sur notre territoire. Déjà, les troupes hitlériennes ont réussi à envahir la Lituanie, une grande partie de la Lettonie, la partie occidentale de la Russie Blanche, une partie de l'Ukraine occidentale.

« Un très grand danger menace notre patrie. »

Moscou demande des renforts

D'après des informations qui sont parvenues de Moscou dans les milieux diplomatiques, le premier contact entre la mission militaire britannique et les autorités soviétiques a montré de graves divergences de vue.

La mission britannique est d'avis que la collaboration anglo-russe doit être avant tout stratégique. Par contre, l'état-major soviétique insiste sur une collaboration militaire sous la forme d'un secours anglo-américain.

Le gouvernement soviétique quittera Moscou

On mande d'Ankara, que des diplomates qui sont arrivés de Moscou, ont fait savoir, que, dans un entretien privé, M. Staline s'était déclaré prêt à transférer le siège du gouvernement soviétique de Moscou dans l'Oural.

Pour le cas où Moscou serait menacé par des troupes allemandes tous les préparatifs sont déjà faits pour le départ du gouvernement pour Swerdlovsk d'abord et si, plus tard il est nécessaire, pour Omsk.

Bilan allemand des pertes soviétiques

Dans la nuit du 2 au 3, le haut commandement allemand publiait le communiqué spécial que voici :

La victoire est complète dans la plus grande bataille de l'histoire engagée à l'est de Bialystock.

Une décision de la plus haute importance a été ainsi acquise.

Du 22 juin au 1er juillet l'ennemi a déjà perdu 5.744 chars de combat, 2.330 canons, 4 trains blindés et d'énormes quantités de mitrailleuses et d'autres armes d'infanterie.

Dans la même période, nous avons détruit 4.725 avions ennemis, 1.382 ont été abattus en combat aérien, 112 ont été détruits par la D. C.A. et 3.221 ont été anéantis au sol.

Nous avons fait plus de 160.000 prisonniers ; le nombre des morts ennemis dépasse de loin celui des prisonniers.

Nos pertes sont minimes par rapport à celles de l'ennemi.

Le point de vue américain sur la belligérance

L'« Associated Press » annonce que le gouvernement des Etats-Unis a approuvé la proposition faite par l'Uruguay de considérer comme non belligérant tout Etat américain qui serait entraîné dans une guerre avec un Etat d'un autre continent.

Aux Morts de Mers-el-Kébir

A Vichy, pour commémorer la mémoire des victimes de Mers-el-Kébir, un service solennel a été célébré en présence du Maréchal Pétain, de l'Amiral Darlan et des membres du Gouvernement.

L'abbé Tardi, aumônier de la Flotte de l'Atlantique à Mers-el-Kébir, l'an dernier, est monté en chaire pour évoquer en témoin attristé le drame du 3 juillet 1940.

L'orateur rappela le drame de l'an passé : « A la tombée du jour, dans la stupeur douloureuse de tous, la mort entrait en scène, rentrait par une porte qu'un Français, il y a un an, n'aurait jamais eu l'idée de garder. Tous avaient compris. Avec une simplicité admirable, chacun servit à son poste, chacun servit de son mieux, et la mort passa. Elle passa partout. Elle vous prit, amis de la *Bretagne*, de la *Provence* et du *Mogador* ; elle vous prit, enfants du *Dunkerque*, sur qui je n'ai pas eu la consolation de répandre une dernière bénédiction. Elle vous prit et s'acharna sur vous, revenant quelques jours après pour achever son œuvre. »

L'abbé Tardi, après avoir souligné le mérite créé par le sacrifice de ces marins, termina en déclarant :

« C'est là, morts de Mers-el-Kébir, que vous nous donnez, les premiers, cette grande leçon que d'autres ont suivie. Pour vous, l'unité française se résumait en ce seul mot qui fait la force des armées comme des nations : « Discipline ». Dans une lutte qui commençait à égarer bien des esprits, vous avez senti spontanément qu'en obéissant, vous serviez la France, la France une, la France éternelle. »

Révocation de maires

M. Blanchot, député, ancien sous-secrétaire d'Etat, maire de la commune de St-Nazaire, et M. Gasnier-Duparc, sénateur, ancien ministre, maire de la commune de Saint-Malo, sont révoqués de leurs fonctions.

D'autre part, le Conseil municipal de la commune de Larche, dans la Corrèze, dont le maire est M. Jaubert, député, ancien sous-secrétaire d'Etat, est dissous.

EN PEU DE MOTS...

— Une caravane alpine est arrivée jeudi matin au sommet de l'exaiguille de Chamonix à laquelle les Chamoniards ont donné le nom de « Maréchal-Pétain » et a fixé les 3 couleurs au faîte des 3.507 mètres de l'aiguille.

— Les autorités espagnoles ont fixé, à la date du 2 juin 1941, le cours de vente du franc à 21 pesetas pour 100 francs. Le cours antérieur était de 23 pesetas 55 pour 100 francs.

— On vient de retrouver dans un ravin près de Grenoble, le corps de M. Arnoldi disparu cet hiver, enseveli par une avalanche.

— La dépouille mortelle du célèbre pianiste Ignace Paderewski, décédé à Washington, sera ramenée en Pologne à la fin de la guerre.

CHRONIQUE DU LOT

POUR SE RENDRE DE ZONE LIBRE EN ZONE OCCUPEE

Voici les motifs qui peuvent être valablement invoqués :

Inhumation ou exhumation quand il s'agit de conjoint, père, mère, enfant, petit-enfant, grand-père, grand'-mère, frère ou sœur, sur production d'un certificat du maire du lieu de destination. Le requérant devra faire la preuve de son lien de parenté avec le décédé.

Maladie grave quand il s'agit de conjoint, père, mère, enfant, petit-enfant, grand-père, grand'mère, frère ou sœur, sur production d'une attestation du maire du lieu de destination, établie d'après un certificat médical prouvant que la vie de la personne malade est en danger. Le requérant devra faire la preuve de son lien de parenté avec le malade.

Naissance (exceptionnellement) d'un enfant ou d'un petit-enfant, sur production d'une attestation du maire du lieu de destination établie d'après un certificat indiquant la date approximative de l'accouchement (seulement en cas d'urgence, naissance prématurée).

Nota. — Pour les cas urgents, un télégramme très court, contresigné par le maire, peut remplacer les certificats dont il est question ci-dessus.

Raisons de santé personnelles, appuyées d'un certificat établi par un médecin et confirmées par l'Ordre des médecins.

Mariage du demandeur ou de la demanderesse, sur production de pièces justificatives officielles (publication de bans, etc.).

Retour définitif au domicile sur production d'une attestation du maire du lieu de destination.

Visite à un grand blessé, mari ou père ou fils de retour de captivité (preuves à produire).

Règlement de succession à la suite d'un décès de conjoint, père, mère, enfant, petit-enfant, grand-père, grand'-mère, frère ou sœur, sur production d'un certificat du maire du lieu de destination. En outre, le requérant devra faire la preuve de son lien de parenté avec le décédé.

Voyage en vue de ramener un enfant, sur production d'une attestation du maire du lieu de destination indiquant que l'enfant est bien domicilié dans sa commune.

Mariage d'un enfant (petit-enfant en cas d'empêchement des parents), d'un frère ou d'une sœur sur production d'une attestation du maire du lieu de destination indiquant la publication des bans et la date probable du mariage. Le requérant devra faire la preuve de son lien de parenté avec l'un des futurs époux.

Naissance d'un enfant ou d'un petit-enfant sur production d'une attestation du maire du lieu de destination établie d'après un certificat médical indiquant la date prévue pour l'accouchement.

Nota. — Tous les certificats dont il est question ci-dessus peuvent être provisoirement remplacés par une carte postale datée, signée et appuyée du cachet officiel émanant du maire de la commune intéressée.

Exploitant forestier

Par arrêté préfectoral, M. Grandjean, Joseph, est autorisé à exercer la profession d'exploitant forestier dans le département du Lot.

La présente autorisation demeure subordonnée à l'accomplissement de toutes les obligations et formalités afférentes à l'exercice de la profession, prévues par les lois et règlements en vigueur.

Le Disque du Maréchal

IL Y A UN AN A PARIS

Je vous ai demandé de me suivre aussi, lecteurs du Quercy, dans le rappel des souvenirs au bout de cette année. Vous savez tous que chez nous, on fait le « Bout de l'An » pour les morts (réunis en famille à l'Eglise, on prie pour eux). Il y a un peu plus d'un an finissaient en France, un monde, une société, une façon de vivre ! Recueillons-nous encore ensemble mes amis et pensons aux paroles du Maréchal dans son récent message « *Français, vous avez vraiment la mémoire courte* ! »...

Chers compatriotes je vous demandais ici même il y a un mois de célébrer le « Culte du Souvenir »... Quelques semaines plus tard le chef de l'Etat que nous devons tous vénérer avait cette phrase amère, et combien juste. Il est vrai hélas ! que chacun vaque à ses occupations, à ses plaisirs même ét que beaucoup ont oublié, que trop ont oublié. Je voyais hier dans une salle de cinéma, aux actualités, le Maréchal parlant aux Français et faisant passer son disque enregistré il y a un an. J'ai pleuré dans mon coin, parce que, cette voix si profondément émouvante, je l'entendis à Paris alors que par-delà mes fenêtres flottait sur l'Hôtel-de-Ville un drapeau dont la vue me serrait le cœur. Il claquait sous la brise, l'étendard du vainqueur et le soleil de « Prairial an 1940 » faisait chatoyer ses couleurs... C'est ainsi que, haletante devant mon récepteur de radio, j'entendis les paroles du Maréchal. En face de ma maison, une femme aux cheveux de neige, à sa fenêtre regardait passer une colonne de soldats qui n'étaient pas les nôtres... Je hurlai presque de mon balcon, à travers la rue à cette inconnue : « Le Maréchal a demandé l'armistice ! »... Ce fut mon « sursum corda » en l'honneur du Sauveur de la Patrie... Il faut avoir vécu cette minute à Paris pour en comprendre la portée et l'intensité... cette minute rapide comme un éclair, dans le temps, et lente comme un siècle dans l'espace !...

Nous étions si peu de gens à Paris, ô Maréchal ! mais cette infime minorité, je sens que j'en suis aujourd'hui le porte-parole, je suis sûre qu'elle n'a pas «oublié »... Pour que l'on se souvienne, l'écran faisait défiler devant nos yeux les lamentables colonnes, des réfugiés vers l'exode. Moi j'ai fermé les yeux et j'ai revécu la tragédie. Ceux qui avaient fui à temps, ceux qui vivaient à l'abri de l'occupation ceux-là, ont déjà oublié peut être, mais les autres, n'oublieront jamais et vous disent : Merci ô Maréchal ! Vous savez tout ce que ce mot contient. Pour les réfugiés, il exprime le retour vers le foyer à l'abri des balles, souvent dans les camions du vainqueur mais retour quand même ! donc espoir de vivre. Pour moi, pour nous, ceux de Paris, que rien n'avait pu arracher à la capitale menacée il contient, ce mot, la fin d'une détresse que nul mot ne pourrait traduire. Nous qui avons vu partir et revenir les réfugiés, nous pouvons aujourd'hui dire à ceux qui ont, osé condamner l'armistice : « Vous êtes des criminels et de mauvais Français. »

D'anciens ministres ont écrit leurs souvenirs, d'éminents journalistes ont relaté leurs impressions... Mais de la politique, à la littérature, il y avait un fossé que comble la « réalité » dans le cœur de ceux qui ont vraiment vécu la guerre ! Et aujourd'hui des centaines de milliers de prisonniers attendent la fin d'une captivité dont ils ignorent la durée... C'est à eux que je pense en écrivant ces lignes, à eux qui paient des fautes qu'ils n'ont pas commises : Quercynois n'ayez pas la « mémoire courte » !

Lise QUERCY.

Fours à carboniser

L'Administration des forêts fait connaître qu'elle est susceptible de fournir aux industriels en possession de la carte professionnelle, des fours à carboniser au prix de 3.700 fr. chacun.

Les demandes doivent être adressées à l'Inspecteur des Forêts de la circonscription, 24, rue G. Clémenceau, à Cahors.

Accident agricole

M. Gabriel Billou, ouvrier agricole à Thédirac, était occupé à des travaux lorsqu'une matière dure le frappa à l'œil droit.

M. le docteur Cambornac, appelé aussitôt, lui donna les premiers soins, mais M. Billou se rendit à l'hôpital de Cahors où l'énucléation fut jugée nécessaire.

Nous souhaitons au blessé un prompt rétablissement.

DÉCLARATION DE STOCKS DE VINS

En exécution de l'arrêté de M. le Préfet du Lot en date du 30 juin 1941, le Maire de Cahors invite tous les commerçants en vins, y compris les débitants de boissons et les restaurateurs, à déclarer avant le 5 juillet 1941, à la Mairie, toutes les quantités de vins supérieures à 100 litres, droits acquittés ou non, détenus par eux à la date du 1er juillet 1941.

La déclaration devra faire ressortir séparément : 1° les vins à appellations contrôlées ; 2° les vins de toutes autres catégories.

Tout stock non déclaré sera confisqué au profit du Ravitaillement Général.

PRIX DES ŒUFS FRAIS

D'après un arrêté que vient de prendre M. le Préfet du Lot, le prix maximum de vente est fixé ainsi qu'il suit :

Prix de vente par le producteur : 12 fr. 70 la douzaine. — Prix de vente par le grossiste : 1.178 francs le mille, gare départ, emballage perdu. — Prix de vente par le commerçant détaillant : 15 fr. 70 la douzaine.

Ces prix seront majorés de 1 fr. 20 par douzaine ou 100 francs par mille et par mois à dater du 1er août 1941 jusqu'au 30 novembre 1941.

Les demandes de subvention pour les jardins familiaux sont toujours recevables

Contrairement à certaines informations, il n'a pas encore été fixé de date limite pour l'obtention de la subvention d'Etat de 150 fr. accordée à toute personne d'une commune de plus de 2.000 habitants, qui a défriché un jardin depuis l'automne 1940. Les ayants-droit, qui n'auraient pas encore rempli les formalités nécessaires, doivent donc, après le 30 juin, comme avant, adresser leur dossier au Délégué d'arrondissement de la Ligue du Coin de Terre et du Foyer (renseignements dans les mairies).

Chargée par le Ministère de l'Agriculture de payer cette subvention, la Ligue du Coin de Terre et du Foyer met en garde, d'autre part, les propriétaires ou locataires de jardins contre certaines rumeurs absurdes. Il est faux et ridicule de croire que le fait de demander la subvention puisse exposer quiconque à des réquisitions futures ou à des diminutions de denrées rationnées.

Avis aux Artisans

Le répartiteur, Chef de la Section des Fontes, Fers et Aciers a institué à l'usage des artisans, une « carte d'acheteur » qu'ils sont tenus de présenter à leurs fournisseurs, pour chaque achat de métaux ferreux.

Cette carte est accordée aux artisans inscrits à la Chambre de Métiers de leur département, laquelle est en mesure de leur fournir gratuitement, une formule de demande de carte d'acheteur. Chaque Chambre de Métiers, peut envoyer, par la poste une formule, contre toute demande accompagnée d'une enveloppe timbrée libellée à l'adresse du demandeur. Les formules remplies doivent être retournées à la Chambre de Métiers, 18, rue Brives, à Cahors.

Le problème du pain

En remplacement des déclarations qu'il se proposait de faire lundi à la presse, M. Achard, secrétaire d'Etat au ravitaillement, vient d'annoncer, dans un communiqué, qu'une solution favorable avait été donnée au problème du pain.

Entre la récolte de blé de 1940 et celle de 1941, s'était creusé un trou de 8 millions 800.000 quintaux de blé. Une série de mesures convergentes ont permis et au delà de combler cette formidable brèche dans les ressources de notre ravitaillement en pain, et le problème de la soudure apparaît, cette année, comme résolu.

Le « Secours National »

Le Secours national se prépare à livrer un de ses plus nobles combats. Il engage la « Croisade de l'enfance », qui inscrira une page nouvelle à l'œuvre de la solidarité française. Il faut que les enfants de toute la France se présentent devant l'épreuve de l'hiver prochain armés de riches ressources de santé.

C'est la mission du Secours national de leur donner des vacances, de l'air, du soleil, une nourriture saine. Pour que vivent les enfants de France, il faut que la réponse des Français à l'appel du Secours national soit unanime.

Chute de vélo

Un cycliste, M. Séverin, se rendait de Cahors à Figeac, lorsque près de Tour-de-Faure, sa bicyclette dérapa. M. Séverin, précipité sur le sol, a reçu des contusions au visage, mais sans gravité.

LA COMMUNE EST ET RESTERA
" la cellule essentielle de la Nation "

La deuxième Commission du Conseil National s'est dissoute, après avoir rempli la mission qui lui avait été confiée par le Maréchal : élaborer un projet de réforme municipale.

Que sera cette réforme ? Une louable discrétion est observée à ce sujet, ce qui nous change heureusement des « potins chez la concierge » auxquels se complaisaient, par soif de publicité, les membres des commissions parlementaires sous l'ancien régime. Au surplus, il ne s'agit que d'un projet ; la décision finale dépend du Maréchal seul et, tant qu'il ne se sera pas prononcé, nous en sommes réduits à des hypothèses qui risquent de ne pas correspondre tout à fait à la réalité de demain.

Néanmoins, on peut la préjuger jusqu'à un certain point, en se référant au communiqué officiel publié à l'issue des délibérations de la Commission et au texte d'une dépêche que le Maréchal lui adressa alors qu'il prenait quelque repos en sa propriété du Midi.

« Dans la structure administrative de notre pays, y disait-il, la commune apparaît non pas comme une circonstance artificielle, mais comme une vérité vivante. C'est la cellule essentielle de la nation. »

De ce texte, il ressort que la commune, « cellule essentielle de la nation », sera maintenue. Mais, pour ce qui est du mode de désignation et des attributions des maires et des conseils municipaux :

« La Commission, nous apprend le communiqué officiel, s'est ralliée à des formules qui, tout en sauvegardant l'autonomie des collectivités locales, assurent le renforcement nécessaire du contrôle de l'Etat sur ces collectivités. Elle s'est attachée à doter les communes de maires présentant toutes les garanties de capacité et d'indépendance désirables ».

Cela signifie, nous semble-t-il, qu'à l'avenir la désignation des maires — sinon même des adjoints — ne dépendra plus d'un système électif où les passions et les « combines » avaient plus de part que le bon sens et la raison, mais du choix de l'administration centrale ou du Ministre de l'Intérieur. Et cela pour tous les maires, qu'ils aient la charge de grandes ou de petites communes.

D'aucuns pensent, par ailleurs, qu'à l'échelon cantonal pourraient être nommés des commissaires administratifs, sortes d'agents d'information et de liaison, qui seraient chargés de renseigner les maires, de grouper les affaires, d'expliquer les modalités d'application des mesures décidées en haut-lieu et de transmettre aux préfectures les désiderata ou les doléances des communes.

Cette supposition, toutefois, ne se fonde sur aucun texte officiel. A l'encontre, nous savons que, pour le recrutement des conseillers municipaux, « la Commission a préconisé un système de désignation permettant d'assurer au sein de cette assemblée, dans l'ordre et le calme, la meilleure représentation des populations, des groupements professionnels, familiaux et régionaux, ainsi que la participation efficace des compétences ».

Que pourrait être ce système ? Défions-nous ici de notre imagination. Enregistrons purement et simplement que « la Commission a étudié ce problème du recrutement des conseils municipaux en considérant à la fois les nécessités de l'heure et l'éventualité d'une future réforme dont il appartiendra au gouvernement d'envisager la date de réalisation ».

N'anticipons donc pas là-desssus. Non plus que sur « le régime particulier adapté à leur caractère » qui a été préconisé pour les petites communes. Nous pouvons seulement avancer ici, sans trop craindre de nous tromper, que seront à l'avenir effacées de la carte ces « cellules » communales dérisoirement minuscules dont le plus bel échantillon est celle de Latartre-Gaudran, en Seine-et-Oise, qui compte en tout et pour tout 10 habitants !

Notons en terminant, que, selon certaines prévisions, les grandes villes, à partir de 120.000 habitants, jouiraient d'un régime spécial, analogue sur certains points au statut municipal de Marseille ou de Lyon. Et attendons avec patience la décision du Maréchal, décision qui ne saurait tarder.

CAHORS

BACCALAURÉAT

Série A'. — Sont admissibles : Mlles Descheemackère, Jourdan, Larnaudie, Monzie, Perboyre, Valentine.

MM. Cellié Jean, Cellié Pierre, Pech, Rolland, Séguela Jacques, Séguela Pierre.

Les candidats subiront les épreuves orales à la Faculté des Lettres de Toulouse, 4, rue de l'Université, conformément aux indications ci-après :

Jeudi 10 juillet, à 8 heures : tous les candidats ayant composé à Albi, Auch et Cahors.

☘

A la liste des admissibles au baccalauréat, 1re partie, série B, que nous avons publiée, il y a lieu d'ajouter MM. Barthe Noël et Mespoulhès André, élèves de l'Ecole primaire supérieure de Cahors.

LYCÉE CLÉMENT-MAROT

Sont admises au Diplôme d'Etudes secondaires : Mlles Boudergues, Cayla, Descheemackère, Laval.

Sont admises au Diplôme complémentaire : Mlles Bonnet, Buffin (mention bien), Charles, Rigal, Sourniac.

ECOLES NORMALES

Sont définitivement admis, par ordre de mérite, au Concours des Elèves des Ecoles Normales d'instituteurs, les candidats suivants :

Jeunes filles

Mlles 1. Puech ; 2. Lachenaux ; 3. Bonnefoy ; 4. Gasquet ; 5. Labernardie ; 6. Nicouleau ; 7. Bras ; 8. Solacroup ; 9. Rey ; 10. *ex æquo* Delbru, Vernières ; 12. Talbot ; 13. Gentil ; 14. Leygues ; 15. Bessières ; 16. *ex æquo* Bouyssou, Lafage ; 18. Mespoulet ; 19. Mazou.

Jeunes gens

MM. 1. Marrot ; 2. Vincent ; 3. Cantineau ; 4. Lalande ; 5. Mesnard ; 6. Bordes ; 7. Delpy ; 8. Fargeas ; 9. Lablandie ; 10. Vergnet ; 11. Lepetit ; 12. Vialard ; 13. Beigné ; 14. Giron.

La liste d'admission sera établie par M. le Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale.

Nécrologie

C'est avec regret que nous avons appris la mort de Mme Veuve Bru, née Pradines, décédée en son domicile, rue du Four-Ste-Catherine, à l'âge de 72 ans.

Ses obsèques ont été célébrées au milieu d'une assistance nombreuse qui a témoigné de vives sympathies à la famille.

Nous adressons à Mme Veuve Henri Peyridieu, à ses fils, aux familles Pradines, Marty, Séval, Bach, Laroche nos sincères condoléances.

Avis au public

La Société Nationale des Chemins de fer français communique :

A dater du 1er juillet 1941, le train 1883 partant de Cahors à 6 h. 05, arrivant à Capdenac à 8 h. 13 et le train 1882 partant de Capdenac à 9 heures et arrivant à Cahors à 11 h. 01, sont rendus facultatifs et ne circuleront que les mardis, jeudis et samedis de chaque semaine.

PALAIS DES FETES

Samedi 5, dimanche 6 juillet, en soirée à 21 heures. Dimanche, matinée à 15 heures.

René Deltgen, Léna Norman, dans une production sensationnelle

LES 3 CODONAS

L'atmosphère des coulisses d'un cirque, la vie scintillante et dangereuse des pistes.

En complément :

BAS LE MASQUE

MESDAMES,

Ne cherchez plus, car il n'y a pas mieux ni plus agréable que l'Indéfrisable **Huila-Purfleur. Sans** appareil, **sans** électricité, **sans** chauffeur, **sans** vapeur **sur la tête, rien de tout** ce qui **fatiguait** la **cliente** et ses **cheveux ;** une **huile végétale** sur les cheveux enroulés, qui les **revitalise** pendant qu'elle les **frise** et **c'est tout.** L'Indéfrisable **Huila-Purfleur** est une merveille et le fruit de **16 années** de minutieuses **recherches** pour donner à la cliente le **maximum de satisfaction.**

C'est la propriété de **M. POPOVITCH**
Spécialiste renommé d'Indéfrisables
4, rue Mal-Foch, CAHORS — Tél. 170
Pas plus cher, mieux, plus chic

ETAT-CIVIL
du 27 juin au 4 juillet

Naissances

Soulié Jacqueline, rue Wilson.
Caen Jeanine, rue Wilson.
Gérardot Michel, rue Wilson.
Vergnolle Gabrielle, rue des Badernes, 23.
Crozat Philippe, rue Wilson.
Parra Jean, rue Wilson.
Savy Raymond, rue Wilson.
Marcouly Madeleine, rue Wilson.
Villagrasa Louis, rue Wilson.
Motejzik Nicole, rue Nationale, 11.
Motejzik Colette, rue Nationale, 11.

Publications de mariages

Cavalié Jean, cultivateur à Cahors, et Rajade Marie, s.p. au Boulvé (Lot).
Vix Jean, ingénieur à Grenoble (Isère) et Morin Mathilde, assistante sociale à Cahors.
Matteucci Paul, employé d'usine à Marseille, et Gouardères Marthe, s.p. à Cahors.
Cœur André, négociant, et Milot Madeleine, professeur à Paris.
Terrou Fernand, mécanicien, et Lestrade Raymonde, s.p. à Cahors.

Mariages

Hurreau Paul, monteur, et Castaing Marcelle, s.p.
Quèbres Louis, conducteur-typographe, et Escaich Jacqueline, ouvrière d'imprimerie.

Décès

Pradines Marie, Vve Bru, s.p., 72 ans, rue du Four-Ste-Catherine.
Jacoub Grégoire, s.p., 53 ans, rue Wilson.
Boulnoy Hyppolite, imprimeur, 59 ans, rue du Dr-Bergougnoux.
Fourès Maurice, s.p., 43 ans, rue Wilson.

Délivrance des cartes de lait

Les cartes de lait pour les enfants et les malades seront délivrées à partir du lundi 7 juillet 1941.

Bénéficiaires :

Carte rouge : 3/4 de litre : Enfants jusqu'à *l'âge de 6 ans.*

Carte bleue : 1/4 de litre : Enfants *de 6 à 13 ans.*

Carte verte : 1/2 litre : Malades sur présentation d'un certificat médical établi en double exemplaire.

Carte de lait concentré. — Réservée en principe aux enfants, sur présentation d'un certificat médical indiquant que l'enfant ne peut sans danger pour sa santé consommer du lait entier.

Le lait concentré sucré est réservé aux enfants de moins de 18 *mois.*

Dans la Légion d'Honneur

Nous apprenons avec un réel plaisir que le Chef de Bataillon René Enclos actuellement en captivité, engagé volontaire durant la guerre 1914-1918, vient dètre promu officier de la Légion d'Honneur.

Nos vives félicitations à cet officier distingué, fils d'officier Alsacien-Lorrain et frère de Mlle Enclos du Lycée Clément-Marot.

Distribution de son mélassé

Un faible contingent de son mélassé a été mis à la dispositoin de la ville de Cahors. Les propriétaires de *chevaux,* notamment les agriculteurs, qui ont fait une demande pour l'alimentation du bétail sont priés de bien vouloir passer à la Mairie pour retirer un bon d'achat de 16 kilogs de son mélassé pour les chevaux et de 10 kilogs pour les ânes. S'adresser Chez Mme Bonnave ou M. Conduché à Cahors.

EDEN

Samedi 5 et dimanche 6 juillet 1941, en soirée à 21 heures. Dimanche, matinée à 14 h. 45.

Gladys George dans une émouvante comédie dramatique,

LA FEMME X

En complément :

L'AFFAIRE GARDÈRE

Film policier.

TIRAGES OFFICIELS

publie TOUS les TIRAGES-COUPONS

Etudes et Documentation Financières

Cours des Bourses de Paris et Lyon

Abon^t : 1 an, **30 fr.** Spécimen gratuit s. demande. **Recueil de 120 pages comprenant tous les tirages de juin 1940 et mars 1941.** Messag. Hachette, Serv. tirages officiels. Bur. A.O., 12, r. Bellecordière, Lyon. C.C. Postal Lyon 218.

POUR REPRIMER LES VOLS DE RECOLTES

Les champs éloignés des habitations, les jardins hors de la surveillance des propriétaires et même assez près des habitations, sont la nuit, trop souvent, visités par des voleurs qui trouvent plus commode de s'approvisionner des fruits du travail des autres, que de les obtenir par leur propre effort.

Les vols de récoltes détachées ou non du sol, ont pour effet de décourager les producteurs et en conséquence de diminuer la production agricole.

C'est pour assurer le respect des cultures, que les alinéas 3 et 4 de l'article 358 du Code Pénal sont modifiés, par la loi du 17 juin, publiée aujourd'hui au *Journal Officiel.*

Leur texte faisait une différence entre les récoltes détachées ou non, la nouvelle rédaction n'en fait aucune et punit d'un emprisonnement de 2 mois à 2 ans et une amende de 16 à 200 francs les vols ou tentatives de vols.

Pour les vols ou tentatives de vols commis soit à l'aide de paniers, sacs ou autres objets équivalents, soit la nuit, soit à l'aide de voiture ou d'animaux de charge, soit par plusieurs personnes, l'emprisonnement sera de 1 an à 5 ans et l'amende de 50 à 500 francs.

Les maraudeurs qui ont une tendance trop marquée à s'approprier le bien d'autrui, auront dorénavant à compter non seulement avec une surveillance plus active, mais en même avec des sanctions dont la sévérité ne fait que combler les vœux des travailleurs.

LEGION FRANÇAISE DES COMBATTANTS
Section de Cahors

Les Légionnaires et Amis de la Légion sont informés qu'un service religieux pour l'anniversaire de l'armistice du 25 juin 1940 et à la mémoire des camarades morts au Champ d'Honneur en 1914, 1939-1940 et, actuellement, en Syrie, sera célébré le dimanche 6 juillet :

à 9h. 30 au Temple protestant (salle de la Justice de Paix, Palais de Justice).

à 11 h. à la Cathédrale de Cahors.

A l'issue de la dernière cérémonie une gerbe sera déposée au Monument aux Morts, où une minute de silence sera observée. — *Le Bureau.*

SOCIETE DES ETUDES DU LOT

La prochaine réunion de la Société des Etudes aura lieu lundi prochain 7 juillet à 17 heures.

Le Bureau rappelle à ses membres que la troisième promenade dans les rues du Vieux Cahors se déroulera dans la partie haute de la ville le dimanche 6 juillet.

On se réunira à la Bibliothèque Municipale *à 16 heures et non à 15 heures comme déjà annoncé,* en raison de la température. — *Le Bureau.*

SCOUTS DE FRANCE

Les Scouts de France donneront au théâtre municipal le 26 juillet, à 20 h. 30, une soirée de gala. Au programme, entre autres sketches, pièces et chants, nous trouvons un *Concours d'Amateurs,* doté de plusieurs prix. Les amateurs désirant y participer sont priés de se faire inscrire auprès de Mme Larrieu, concierge du théâtre, qui leur donnera les renseignements nécessaires.

Admis à la retraite

Par décret, M. Sourdoire, Ingénieur des Travaux publics de l'Etat, chef de bureau de l'Ingénieur en chef du Lot, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à la date du 1er juillet.

Le départ de M. Sourdoire sera vivement regretté par tous ses collègues et par tous ceux qui appréciaient le dévouement et la bienveillance de cet excellent fonctionnaire qui ne compte que des sympathies à Cahors.

Nous adressons à M. Sourdoire nos sincères vœux de bonne et longue retraite.

Vagabond

La gendarmerie de Labastide-Murat a mis en état d'arrestation le nommé Jean Ruche, 77 ans, pour délit de vagabondage, défaut de carnet anthropométrique et mendicité.

Service des pharmacies

Le service des pharmacies sera assuré, le dimanche 6 juillet et le lundi 7 juillet jusqu'à midi, par la pharmacie ORLIAC.

Etrangers en défaut

Les nommés José Tores Lafont et Alégos Oltra Serra, ouvriers agricoles, de nationalité espagnole, ont été verbalisés pour défaut de récépissé de demande de carte d'identité d'étranger.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Cabrerets

Nos jeunes. — Dimanche 6 juillet, grand rassemblement à Cabrerets de la jeunesse. Tous les jeunes gens de la région sont cordialement invités à participer à cette journée.

Limogne

Vente du tabac. — Les consommateurs du sexe masculin âgés de plus de 18 ans sont invités à se faire inscrire chez leur débitant habituel du 1er au 7 juillet.

Après entente entre la municipalité et les débitants de tabac de la ville, Goffre Jean et Veuve Bousquet, les jours de vente sont ainsi fixés : tous les dimanches, tous les vendredis, à l'exception du vendredi veille de foire où la vente est renvoyée au lendemain samedi jour de foire.

Montgesty

Succès scolaire. — C'est avec plaisir que nous apprenons le succès remporté, par M. Georges Lafon, du village du Sirey, à la 3e partie du brevet supérieur.

Nous félicitons le lauréat qui doit partir sous peu dans un camp de jeunesse.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Figeac

Distribution du gaz. — A dater de mercredi 1er juillet, les heures d'émission de gaz sont les suivantes : de 7 heures à 8 heures, émission normale ; de 8 heures à 10 heures, émission réduite en pression aussi faible que possible ; de 10 heures à 12 heures, émission normale, de 12 à 13 heures, émission normale en pression aussi faible que possible ; de 13 heures à 18 heures, coupure ; de 18 h. 30 à 20 heures, émission réduite ; de 20 heures à 7 heures, coupure.

L'attention des consommateurs est attirée sur le danger qu'il y aurait à se servir du gaz pendant les heures de pression réduite où de coupure, les appareils pouvant s'éteindre et provoquer des fuites.

Il est donc obligatoire d'éteindre pendant les heures de pression réduite, les veilleuses des appareils qui en possèdent. De plus, dans les parties basses de la ville, les canalisations pouvant être à certains moments en dépression, il est instamment recommandé de fermer les robinets des appareils et des compteurs.

Citation à l'ordre de la division. — Nous sommes heureux d'apprendre qu'en vertu de la délégation accordée par une décision en date du 26 octobre 1940, le général de corps d'armée Stuard, commandant la 17e division militaire, cite à l'ordre de la division, Pierre Sors, lieutenant du 22e de marche de volontaires étrangers, pour le motif suivant :

« Au cours de la défense de la position de Villers-Carbonnel (Somme), le 26 mai 1940, a été blessé au côté droit. Ayant malgré cette blessure, pris le commandement de la compagnie, a reçu deux autres blessures (par balle et éclat d'obus) en allant reconnaître un emplacement de combat. »

La présente citation à l'ordre de la division comporte l'attribution de la Croix de guerre 1939-1940 avec étoile d'argent.

Toutes nos félicitations à M. Sors pour sa brillante conduite.

Bagnac

Naissance. — Dans le bourg de Bagnac, chez les époux Bouzou, boulangers, naissance d'un garçon, deuxième enfant du jeune ménage.

Nos félicitations et nos meilleurs souhaits.

Marcilhac

Succès universitaires. — Nous sommes heureux d'enregistrer deux beaux succès aux divers examens. Celui de Mlle Noémie Roques à la 3e partie du Brevet Supérieur ; celui de Mlle Annette Caussanel à la 1re partie du Baccalauréat, série A.

Félicitations bien sincères à nos deux jeunes compatriotes.

Labastide-du-Haut-Mont

Nécrologie. — C'est avec regret que nous avons appris la mort, au hameau de Lavergne, paroisse de Sénaillac-Latronquière, de Mme Albertine Fontage, fille de notre ancien maire, M. Lavergne, demeurant à Labastide-du-Haut-Mont. La défunte, âgée de 40 ans, laisse sa belle-mère infirme et une famille de quatre orphelins.

Nous offrons à ses parents, privés de leur second gendre, prisonnier en Allemagne, l'expression de nos plus profondes condoléances.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Dégagnac

Carnet rose. — C'est avec un vif plaisir que nous avons appris l'heureuse naissance, chez les époux Couderc, d'un gros et joli poupon qui a été prénommé Jean-Pierre-Armand-François.

Nos meilleurs vœux pour le nouveau-né, nos félicitations à la jeune maman et au papa, ainsi que nos compliments aux grands-parents, Mme Lannes, notre très estimée receveuse des P.T.T., et M. Lannes.

Carnet blanc. — Le mariage de notre charmante compatriote, Mlle Marie-Adrienne Soubirous, avec M. Léon-Gabriel Monpart, de Laborie-Madone, commune de Salviac, vient d'être célébré en notre mairie.

Tous nos compliments aux jeunes époux et nos meilleurs vœux de bonheur.

Gramat

Foire de juin. — Notre foire du 30 juin n'a pas été très importante.

Quelques transactions sur les bêtes à cornes sans grand changement, les agneaux se sont vendus à la taxe.

Marché aux légumes : petits pois, cerises, fraises, au prix de la taxe ; plants de tomates, 5 fr. la douzaine ; de poireaux, 7 fr. le paquet de 50 ; choux pommés, de 3 à 5 fr. l'un selon grosseur ; carottes, 4 fr. la botte.

Prochaine foire le 28 juillet.

Lachapelle-Auzac

Les belles familles. — Nous apprenons avec plaisir la naissance d'une charmante fillette qui a été prénommée Christiane, chez les époux Faurel-Durand, de la Chapelle-Basse.

C'est leur 5e enfant. Nous adressons nos compliments au papa et nos meilleurs vœux de bonne santé à la maman et au bébé.

Salviac

Les feux de la St-Jean. — Les feux de la St-Jean avaient bien perdu de leur vogue : cette année ils ont été mis de nouveau en honneur.

Comme l'on sait, l'origine de ces fêtes estivales remonte aux Celtes, elles se sont perpétuées d'âge en âge, mais depuis quelques temps elles étaient tombées en désuétude. Quelques hameaux isolés étaient cependant restés fidèles à la tradition et organisaient jusqu'à ces derniers temps des bûchers qui éclairaient la campagne avoisinante.

Cette manifestation populaire s'est déroulée cette année avec beaucoup d'entrain ; les écoliers ont quémandé et reçu des fagots, le bûcher a été constitué de ronces, branchages et pailles. Certes, on n'a point chanté comme jadis l'air folklorique connu :

Voici la St-Jean, la grande journée
Où les amoureux vont à l'assemblée
Dansons jolis cœurs, la lune est levée.

Mais si l'époque actuelle n'est plus aux rires bruyants et aux chansons, les gens superstitieux — il en reste toujours chez nous — ont emporté cependant chez eux un peu de tison consumé pour « avoir du bonheur toute l'année ».

Ces feux ont été remis en honneur sur les indications du chef vénéré du pays M. le Maréchal Pétain qui a invité nos populations à ne pas laisser périr les vieilles coutumes d'autrefois.

Assurés par vous-mêmes

Le Bon du Trésor est le titre au porteur par excellence. Vous pouvez le conserver dans le plus strict anonymat. Et si vous préférez, un jour, prendre vos sûretés contre la perte et le vol, il suffira que vous inscriviez vous-même votre nom sur le ou les Bons en votre possession. Ainsi vous serez vous-même votre propre assureur.

PETITES ANNONCES

MACHINES A COUDRE SINGER

VENTE — ECHANGE
REPARATIONS — ACCESSOIRES

S'adresser : M. BONAURE, 24, rue Clemenceau, Cahors.

PRETS IMMEDIATS

Sur maisons, terres, pour rembourser vos prêts trop chers, pour acheter immeubles ou terres, **taux d'intérêt le plus bas.** Remboursement de 1 à 20 ans. **90 millions de prêts réalisés. La Renaissance Immobilière de France,** Société Anonyme, capital 1.400.000 francs.

F. Thévenin, Directeur départemental, 7, Avenue de la Gare, Cahors, de 9 h. à 12 h. et sur rendez-vous. *Rien à payer d'avance.*

Cuve à vendre, bon état, contenance 40 barriques. S'adresser : 47, rue Barry, faubourg St-Georges, Cahors.

On demande **dame d'un certain âge,** pour soigner personne et faire ménage, Vallée du Lot S'adresser au Bureau du Journal.

On demande **apprenties pour couture dames.** S'adresser chez Mme Lalanne, 21, rue Wilson, Cahors.

NE DÉCIDEZ RIEN concernant l'avenir de *vos enfants* sans avoir consulté les

COURS PIGIER

La valeur de l'enseignement donné, les méthodes appliquées, l'expérience acquise par 90 années d'Enseignement Pratique, font des **Cours PIGIER** des Cours universellement reconnus.

CAHORS : 12, Bd Gambetta.
FIGEAC : 1, Place Champollion.

Jeune fille, sérieuses références, demande **à faire ménage** le matin ; ferait cuisine, lavage, etc. S'adresser au Bureau du Journal

Demande **dactylo** connaissant comptabilité commerce. Sérieuses références exigées. Se présenter au Bureau du Journal qui transmettra.

On demande de suite un **ménage pour métayage** d'une propriété en rapport, située à 10 km. de Cahors. S'adresser : J. DELLARD, Cabinet Immobilier, 1, rue Joffre, Cahors.

VENDRE — ACHETER

INDICATEUR IMMOBILIER
R. MARATUECH
Ex-commis greffier
Membre de la Chambre Syndicale des Agents immobiliers de France
109, Bd Gambetta, Cahors - Tél 44

VENTE - ACHAT
LOCATION
Propriétés - Immeubles - Villas
TERRAINS
COMMERCES
GRAND CHOIX
Tous renseignements gratuits

SANS SPÉCULATION — SANS SURVENTE

UNIQUEMENT EN COURTAGE

DIRECTION DES DOMAINES DE CAHORS

Location aux enchères publiques, le 22 juillet 1941, à 16 heures, à la Mairie de Montbrun, de l'ancienne **maison éclusière de Montbrun,** et de ses dépendances, sur la mise à prix de 800 fr. par an.

On peut prendre connaissance du cahier des charges relatif aux clauses de ce bail au Bureau des Domaines de Cajarc.

Au Lilas Blanc
ancienne Maison Théron
79, Bd Gambetta, CAHORS
Tél. 248

Fleurs naturelles et tous travaux d'Art floral corbeilles croix, etc... gerbes, coussins

Couronnes et tous articles funéraires modèles exclusifs cierges

Cabinet Immobilier
(21e année)
J. DELLARD
propriétaire, 1, rue Mar.-Joffre
CAHORS
VENTE ET ACHAT
de propriétés de rapport et d'agrément
Châteaux, villas
tous immeubles
ville et campagne
TERRAINS A BATIR
Fonds de commerce
Prêts hypothécaires
Expertises
TOUS RENSEIGNEMENTS GRATUITS
Registre de Commerce n° 1662.

SOMMES ACHETEURS
PROPRIETES
toute importance
tous genres, tous prix
REALISATION IMMEDIATE
Paiement comptant
Faire offres détaillées à
M. Robert MARATUECH
109, *bd Gambetta, CAHORS*
Téléphone 44
Reg. C. Cahors 44-96

ETUDE
de Maître J. FABRE
Notaire à Cahors

VENTE MOBILIERE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

A Cahors, Place du Marché, le jeudi 10 juillet 1941, à 14 heures, il sera, par le ministère de Maître Jean FABRE, notaire à Cahors,

Procédé à la **vente aux enchères publiques** d'un petit **mobilier** dépendant de la succession de Madame Léonie DELFAU, veuve MIQUEL, en son vivant domiciliée à Cahors, 4, rue Jean-Baptiste-Delpech, où elle est décédée le 10 mars 1941, et comprenant :

Vaisselle et ustensiles de cuisine, une grande table de cuisine, un lot de chaises ordinaires, un lit bois, une place, avec sommier et matelas laine, une armoire lingère à deux portes, un lit fer et cuivre avec sommier tapissier et matelas laine, une table de nuit, un grand buffet à deux portes et deux tiroirs, un autre petit buffet, une table ordinaire, une garniture de toilette, glaces et un lot de linge de cuisine et de ménage très usagé.

Vente au comptant. 15 0/0 en sus pour les frais.

Pour avis,

J. FABRE.

DÉPARTEMENT DU LOT
EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL D'AGEN

Par arrêté contradictoire et définitif en date du 4 juin 1941, la Cour d'Appel d'Agen, Chambre Correctionnelle, a condamné le nommé NEVIÈRE Jean - Pierre - Georges, profession de marchand de chaussures, né le 15 octobre 1903, à Paris, XVIe, département de la Seine, demeurant à St-Céré, département du Lot, à la peine de deux cents francs d'amende, interdiction d'exercer sa profession pendant quinze jours, affichage de l'arrêt par extrait pendant le même temps à la porte principale du magasin et insertion de l'arrêt par extrait dans le « Journal du Lot », pour délit de hausse illicite des prix, commis le 10 décembre 1940, constaté par P.V. du Service du Contrôle des Prix, en date du 10 décembre 1940.

Pour extrait certifié conforme, délivré à la requête de M. le Procureur Général, le 25 juin 1941.

Le Greffier.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé).
Le co-gérant : L. PARAZINES.

Feuilleton du *Journal du Lot.* 20

MAX DU VEUZIT
VERS L'UNIQUE

...C'est incroyable comme elle se moque de vous, la petite robe noire qui défie toutes vos attaques et repousse toutes vos propositions.

Voilà tout ce que Talaine aurait pu dire à Isabelle, s'il avait eu le courage d'exprimer haut ce qu'il pensait tout bas. Mais le viveur qu'il était avait la vanité de se croire invulnérable. Il se fût jugé ridicule s'il avait éprouvé ou exprimé un sentiment sincère.

Pudeur, réserve instinctive, ou aveuglement, quelque chose l'empêchait de voir clair en lui. Il était incapable, d'ailleurs, de s'avouer à lui-même ses propres sentiments.

Il se jugeait à la blague, raillant l'attrait qu'il éprouvait pour la petite choriste, se trouvant ridicule de tant penser à elle, et étant prêt à toutes les folies pour se prouver qu'il ne tenait pas à elle. Mieux que cela, il rêvait de la posséder pour avoir le plaisir de l'abandonner aussitôt !

« Ça lui apprendra à m'avoir résisté si longtemps. »

Combien il aurait aimé la voir lui céder pour pouvoir lui dire :

« Tu veux maintenant ? Merci, ma belle ! C'est moi qui n'y tiens plus ! »

Mais voilà, pour l'instant, Isabelle déchirait tranquillement en mille morceaux le billet qu'il avait refusé de reprendre et qui contenait tant de belles choses en perspective.

Gaiement, elle disait :

— C'est bien la première fois que je déchire un papier d'une telle valeur... C'est délicieux, quand on est pauvre, d'avoir un geste luxueux, de détruire quelque chose qui représente pour vous une fortune... On a presque l'impression de jeter l'argent par la fenêtre ! Heureusement, ces morceaux de papier sont sans valeur, ils ne représentaient qu'une possibilité qu'il ne me plait pas de réaliser... Alors mon geste n'est pas du tout luxueux, c'est presque dommage !

Brusquement, Talaine tira son portefeuille de sa poche, et y prenant un billet de mille francs, il le tendit à la jeune fille.

— Déchirez, fit-il avec un frémissement, vous connaîtrez la sensation jusqu'au bout...

Les yeux d'Isabelle brillèrent ; amusée et un peu avec défi, elle dit :

— Vrai, vous voulez ?

— Je vous en prie... ayez au moins une fois cette satisfaction.

— Chiche, fit-elle.

Déjà, elle saisissait le billet, le pliait... Elle avait commencé à le déchirer, quand elle s'arrêta soudain, tout émue.

— Oh ! fit-elle avec horreur, mille francs !

— Qu'importe, puisque vous ne les accepteriez pas pour vous.

— Mille francs, répéta-t-elle, sans l'entendre, en tenant le billet comme s'il lui brûlait les doigts.

Elle était devenue très rouge.

Ses yeux angoissés regardèrent Talaine qui lui souriait. Puis son regard halluciné alla vers Noter, un pauvre diable de machiniste, qui portait un décor.

— Noter a son enfant malade, fit-elle lentement, comme en un songe... une petite fille à qui il faudrait du grand air et des soins... vous voulez bien ?

Du geste, elle faisait signe de donner le billet au malheureux.

Mais Talaine secoua la tête :

— Non, fit-il, c'est pour vous... pour que vous le déchiriez et connaissiez une impression jamais encore ressentie.

— Vous voulez bien que...

— Oui.

— Ces mille francs sont à moi ? Vous me les donnez ?

— Oui.

— Mais s'il me plait de les donner au lieu de les déchirer ?

— Non, c'est une condition.

Elle recula.

— Oh ! l'horreur ! jeta-t-elle. Comment pouvez-vous tenter pareillement une pauvre fille ?

Elle posait sur lui ses yeux horrifiés comme si elle avait eu soudain un monstre devant elle.

Alors, brusquement, dans une réaction de tout son être, elle roula le billet en boule et le lança, avec une certaine violence, à la figure de l'homme.

— Démon ! fit-elle.

Talaine, d'abord, ne fit pas un mouvement. Le papier pourtant l'avait heurté au visage avec l'impression d'un soufflet. Il continuait de la regarder, mais il était devenu très pâle.

De nouveau, ils étaient ennemis.

Le regard dur, sans la quitter des yeux, il avança le pied, et le posant sur la petite boule de papier qui était tombée à terre, il écrasa celle-ci comme s'il voulait à jamais détruire la preuve de l'humiliant soufflet.

Il vit le regard éperdu de la jeune fille aller de son visage à son pied... Elle n'arrivait pas à comprendre ce qu'il faisait et elle tremblait d'une incompréhensible épouvante pendant qu'il comprimait le sol.

Le billet réduit à l'état d'une mince pellicule collée à terre, Talaine pirouetta sur lui-même.

Isabelle perçut encore son regard dur qui la défiait.

Puis, lentement, en sifflotant, il s'éloignait.

Frappée de stupeur, l'orpheline était demeurée immobile. Elle ne s'expliquait pas encore le geste de colère et le cri de bête traquée qu'elle avait eus devant l'offre de Talaine.

Avait-elle donc vraiment, une seconde, éprouvé l'horrible tentation ? Détruire une somme qui représentait peut-être la vie d'une fillette ! De quel limon était donc formée l'âme humaine pour qu'elle en eût ébauché le geste ? Et cet homme qui avait escompté une pareille faiblesse de sa part !

Parce qu'elle se refusait au geste destructeur, il en avait eu, lui, l'affreux courage ?

Ses yeux en hypnose regardèrent l'informe chiffon de papier aplati sur le plancher.

« Mille francs ! »

Talaine s'était éloigné, et Isabelle réfléchissait.

Mille francs, une petite fortune pour ce pauvre Noter ! Cet argent allait être perdu, car nul, hormis elle, ne pouvait deviner que dans cette petite boule écrasée et salie par une semelle de chaussure vindicative, il y avait de quoi faire renaître les couleurs d'une enfant que l'anémie tuait lentement.

Alors, il parut à Isabelle qu'elle n'avait pas le droit de laisser ce billet tomber au rebut. Elle devait le ramasser et le donner elle-même à Noter.

Si Talaine changeait d'avis et revenait le réclamer, elle avouerait ouvertement à quels motifs elle avait obéi.

Déjà elle se baissait pour cueillir le précieux papier, quand instinctivement, ses yeux fouillèrent l'ombre du couloir dans lequel Talaine s'était éloigné.

La lueur rouge d'une cigarette allumée brillait derrière un portant. Brusquement, tout son sang afflua aux joues d'Isabelle.

Talaine la guettait et suivait chacun de ses gestes. Elle eut soudain l'épouvante qu'il voulût la perdre. Si elle se baissait et ramassait l'argent, il allait peut-être crier au voleur et l'accuser d'avoir pris le billet.

Sait-on jamais jusqu'où la mentalité infernale d'un Talaine déçu peut aller ? Ce serait le scandale, la flétrissure sur elle d'une accusation. Peut-être perdrait-elle son emploi. Elle se vit salie, sans travail, mourant de faim.

Alors, épouvantée, Isabelle s'enfuit. En courant elle s'élança vers l'escalier qui grimpait aux loges. Et, ne se souciant plus du billet abandonné qui allait être perdu, elle escalada les marches quatre à quatre jusqu'en haut.

Cependant, derrière elle, Talaine s'était avancé pas à pas pour suivre sa retraite.

Tout songeur, il la regarda disparaître. Puis, un peu nerveux, il tira plusieurs bouffées de sa cigarette.

— On ne fume pas ici, fit une voix bourrue derrière lui.

Il tressaillit, tiré d'un monde de pensées contradictoires par la voix du souffleur qui s'apprêtait à gagner son trou.

Machinalement, il éteignit le feu indiscret du tabac égyptien dont il usait. Puis, se décidant, il alla vers l'informe bout de papier, le ramassa et le glissa dans sa poche de gilet.

C'était un souvenir d'Isabelle qu'il ne voulait pas que d'autres pussent fouler aux pieds.

Souvenir singulier, peut-être mais qui lui semblait soudain précieux.

Deux minutes après, s'étant mis à la recherche de Noter, il disait à celui-ci, en lui tendant un autre billet :

— Mademoiselle Fouquet m'a dit que votre petite fille avait besoin de grand air ; voulez-vous me permettre, Noter, de vous aider à envoyer votre gamine à la campagne ?

Et comme le pauvre père se confondait en remerciements, Talaine l'arrêta :

— Mais non, vous ne me devez rien, Noter. Je n'y aurais même pas pensé, moi. C'est à celle qui a dicté mon geste que vous devez dire merci.

— Oh ! la petite Fouquet est une brave fille. Et si sage, si gentille ! Bien sûr que je vais aller la remercier.

Alors, pendant que l'homme s'éloignait dans ce but, probablement, Talaine quitta le théâtre.

Il ne tenait pas à savoir comment Isabelle allait accueillir Noter. Avec une aussi singulière fillette, l'habitué du Lyrique n'était pas certain du tout d'avoir eu, cette fois encore, raison d'agir comme il avait fait. Mieux était de s'éloigner sans s'en assurer. Quand il reverrait Isabelle, l'incident serait vieux, et il n'y aurait plus à revenir là-dessus.

(*à suivre.*)